



Selon une étude récente menée dans 11 grands pays de l'OCDE, 36 % des sondés déclarent avoir augmenté leur consommation d'alcool pendant les confinements. Plus particulièrement, ce sont « les femmes, les parents de jeunes enfants et les personnes à revenu élevé » qui ont vu leur consommation d'alcool le plus augmenter.

Pour contrecarrer ces dérives, l'organisation internationale prône certaines solutions, comme « limiter la promotion de l'alcool auprès des jeunes publics », « renforcer les contrôles de police pour prévenir les accidents de la route dus à l'alcool » ou encore « fixer des politiques de prix pour limiter l'accessibilité financière de l'alcool ». Une autre piste pourrait être envisagée : promouvoir le vin à faible teneur en alcool, voire du vin sans alcool (ou désalcoolisé), comme cela est déjà le cas avec la bière et certains spiritueux sans alcool (le whisky et le gin par exemple), qui connaissent un succès grandissant, surtout auprès des millennials.

Les vins désalcoolisés s'obtiennent par une élimination progressive, voire totale, de l'alcool qui s'effectue grâce à des techniques diverses, comme l'évaporation, l'osmose inverse ou l'arrêt de la fermentation alcoolique, le souci étant d'éliminer l'alcool du vin sans trop en altérer son goût. De grands progrès ont été réalisés dans ce sens, mais beaucoup reste encore à faire car, il faut l'admettre, un vin désalcoolisé n'a pas le même goût d'un vin traditionnel. (...)

C'est là toute la difficulté et l'enjeu de ces nouveaux vins. Peut-on encore appeler vin un produit partiellement ou totalement désalcoolisé ? L'enjeu est de taille. En effet, comme nous l'avions montré en 2019 dans un article de recherche, la modification de la teneur en alcool impacte la catégorisation, car peu de répondants identifient aujourd'hui le vin allégé en alcool comme un vin. (...)

De manière générale, le vin désalcoolisé souffre autant d'un déficit de légitimité de marché (le marché reste marginal), et de légitimité émotionnelle (les consommateurs manifestent moins d'intérêt). La définition de la catégorie d'appartenance d'un nouveau produit est donc primordiale pour renforcer la légitimité des nouveaux « vins » désalcoolisés.

La réglementation française pèse également sur cette légitimité. En effet, les textes considèrent que le vin est « exclusivement la boisson résultant de la fermentation alcoolique complète ou partielle du raisin frais foulé ou non ou du moût de raisin », avec un titre alcoométrique devant être supérieur à 8,5 % en volume. Ainsi, la réglementation a précisément fixé le degré d'alcool comme un élément constituant de ce produit.

Plusieurs éléments pourraient toutefois venir modifier cette perception. Tout d'abord, bien qu'encore marginale, la consommation de boissons issues de la désalcoolisation représente une tendance émergente dans les pratiques de consommation. En 2018, le segment des vins sans alcool a représenté un chiffre d'affaires de 23,3 millions d'euros en France, ce qui représente une croissance de 12,7 % en valeur et de 10 % en volume par rapport à 2017.

Questions :

Donnez 3 mots clés ou groupes de mots clés

Donnez un titre au texte

Répondez à la question : Trouvez-vous judicieux et pertinent d'appeler une boisson sans alcool « vin » ?